



AUDIT
France

**ASSOCIATION
BASKET CLUB MARITIME
Gravelines Grand-Fort**

**Place du Polder
59820 GRAVELINES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2023

Ce rapport contient 5 pages
Les annexes contiennent 15 pages

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2023

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe libre intitulée « provision pour risque » qui fait état d'une demande de remboursement d'indemnités de prévoyance antérieurement perçues.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre association a comptabilisé au 30 juin 2023 des produits constatés d'avance relatifs aux subventions d'exploitation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations de ces provisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Gravelines, le 04 décembre 2023

Pour **TGS France Audit**,



Aldo FRANCESCHI

Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

		30/06/2023			30/06/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 460	3 460		
	Autres immobilisations corporelles	77 800	75 494	2 306	3 504
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES TINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)		81 260	78 954	2 306	3 504
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	116 458		116 458	76 016
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	126 508		126 508	268 106
	Charges constatées d'avance	4 486		4 486	3 431
	TOTAL (II)	247 453		247 453	347 553
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	328 712	78 954	249 759	351 058

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

30/06/2022

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise	Fonds propres		
	Fonds propres statutaires	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subv d'inv affectées à des biens renouv</i>	107 613	107 613
	Fonds propres complémentaires			
		Ecarts de réévaluation		
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité			
	Autres			
	Report à nouveau	Report à nouveau	7 882	(56 616)
Excédent ou déficit de l'exercice	Résultat de l'exercice	(147 830)	64 498	
Total des fonds propres (situation nette)	Total des fonds propres	(32 335)	115 495	
	Fonds associatifs avec droit de reprise			
	- Apports			
	- Legs et donations			
	- Subv d'inv affectées biens renouv			
	Droits des propriétaires			
	Ecarts de réévaluation			
	Fonds propres consommables			
	Subventions d'investissement	Subv d'inv sur biens non renouv		
	Provisions réglementées	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds propres Total des fonds associatifs		(32 335)	115 495
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	Fonds dédiés sur legs et donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	Sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	Sur dons manuels		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public			
	Total des fonds reportés et dédiés			
Provisions	Provisions pour risques		29 078	29 078
	Provisions pour charges			
	Total des provisions		29 078	29 078
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	DETTES D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		61 064	48 988
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales		44 523	38 031
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes		3 939	2 926	
Produits constatés d'avance		143 489	116 539	
	Total des dettes		253 016	206 485
	Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF			249 759	351 058
Résultat de l'exercice exprimé en centimes			(147 830,33)	64 498,30
(1) Dont à moins d'un an			253 016	206 485
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				

1/2

		30/06/2023	30/06/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens Ventes mses, produits fabriqués	42 830	48 671
	dont ventes de dons en nature	33 220	
	Ventes de prestations de service Prestations de services		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation Subventions d'exploitation	469 415	635 926
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels Dons		11 428
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie Legs et donations		
Contributions financières			

Compte de Résultat 2/2

		30/06/2023	30/06/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(149 285)	93 654
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	158	52
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		158	52
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		8
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			8
RESULTAT FINANCIER		158	44
RESULTAT COURANT avant impôts		(149 127)	93 698
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	486	510
	Sur opérations en capital	6 085	787
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	6 571	1 297
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	5 275	1 419
	Sur opérations en capital		29 078
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	5 275	30 497
RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 296	(29 200)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		561 061	715 793
TOTAL DES CHARGES		708 891	651 295
EXCEDENT ou DEFICIT		(147 830)	64 498
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **249 759** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **561 061** euros
 - un total charges de **708 891** euros
 - dégage un résultat de **-147 830** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/07/2022**
- finit le **30/06/2023**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association BASKET CLUB MARITIME GRAVELINES GRAND-FORT-PHILIPP** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **249 759** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **561 061** euros et un total **charges** de **708 891** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-147 830** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2022** et finit le **30/06/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 460					3 460
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	59 960					59 960
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	17 839					17 839
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		81 260					81 260
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		81 260					81 260

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 460			3 460
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	59 960			59 960
	Matériel de bureau, mobilier	14 335	1 198		15 533
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		77 756	1 198		78 954
TOTAL		77 756	1 198		78 954

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	29 078			29 078
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	29 078			29 078
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	29 078			29 078
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		30/06/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	116 458	116 458	
	Charges constatées d'avance	4 486	4 486	
	TOTAL DES CREANCES	120 944	120 944	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	61 064	61 064		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	4 494	4 494		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 517	38 517		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 512	1 512		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	3 939	3 939		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	143 489	143 489		
	TOTAL DES DETTES	253 016	253 016		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

30/06/2023

Total des Charges à payer		53 199
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURN. FACT.NON PARVENUES</i>	47 038	47 038
Dettes fiscales et sociales <i>PROVISION CP</i> <i>CHARGES/ PROV CP</i> <i>CHARGES FISCALES A REGLER</i>	1 020 98 1 179	2 297
Autres dettes <i>DIVERS CHARGES A PAYER</i>	3 864	3 864

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/06/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			4 486
ASSURANCE OPEL CORSA	31/07/2022 30/07/2024	874	
ASSURANCE MULTIRISQUES	29/01/2023 28/01/2024	413	
ASSURANCE OPEL VIVARO	29/04/2023 29/04/2024	2 688	
CEDEST	01/01/2023 31/12/2023	512	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			4 486

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	30/06/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		143 489	143 489
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			143 489

Les produits constatés d'avance constatés au 30.06.2023 correspondent à la part non consommée des indemnités de chômage partiel et de la subvention emploi perçus en 2020 et 2021 par rapport aux charges salariales consommées à hauteur de 116 539 euros; à des recettes pour le camps d'été 2023-2024 à hauteur de 16 950 euros et à une subvention de la mairie de Grand-Fort-Philippe pour l'année civile 2023 à hauteur de 10 000 euros..

Annexe libre

Rémunération des dirigeants:

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement socio culturel n'est pas communiqué. En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Autres informations supplémentaires:

Subventions:

Au titre de l'année civile 2023, l'association a bénéficié de la Ville de Gravelines d'un concours financier de 264 200 euros répartis ainsi:

- Une subvention directe de 103 800 euros.
- Une subvention pour participation aux charges liées à l'encadrement sportif de 160 000 euros.
- Une subvention pour l'aide au développement du sport de haut niveau de 400 euros.

L'association bénéficie également d'aides indirectes de la Ville de Gravelines pour un montant de 101 022 euros répartis ainsi:

- Divers : 58 684 euros
- Salle du polder : 11 852 euros
- Salle Merlen : 30 476 euros

Evolution des effectifs moyens de l'exercice clos au 30/06/2023:

-Tableau récapitulatif des effectifs moyens de l'exercice clos au 30/06/2023

Cadres 1

Employés 10

Total salariés: 11

-Tableau récapitulatif des effectifs moyens de l'exercice clos au 30/06/2022

Cadres 1

Employés 9

Total salariés: 10

Provision pour risque:

Un salarié a perçu des indemnités de prévoyance au titre de la garantie "incapacité-invalidité" du contrat de prévoyance à compter du 07/05/2019 pour un total de 29 077.58 euros.

Or, l'organisme remet en cause les sommes perçues car l'état d'incapacité du salarié relève des risques exclus du contrat de prévoyance précité.

Le remboursement de la totalité de la somme perçue est donc demandée par l'organisme et a fait l'objet d'une provision pour risque au cours de l'exercice 30/06/2022.

Cette provision a été maintenue au cours de l'exercice clos au 30/06/2023. Aucune nouvelle démarche ou action n'a été engagée par l'organisme de prévoyance.